



CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	27
Nombre de pouvoirs	10
Votants	37

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2025 – 033

PARTICIPATION FINANCIERE AUX SYNDICATS MIXTES ET ORGANISMES DE REGROUPEMENT

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 18h00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Gioux, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 27 mars 2025.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Gisèle ANTON (Suppléante Guy BRUNET) ; Jean-Pierre LANNET ; Jacques MOUTARDE ; Jean-Luc LEGER ; Catherine DEBAENST ; Didier TERNAT ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Philippe ESTERELLAS (à partir de 18h30 au point A.3) ; Philippe COLLIN (à partir de 18h10 au point information délibérations du Bureau) ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Thierry LETELLIER ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX à Jean-Pierre LANNET ; Isabelle DUGAUD à Jacques MOUTARDE ; Michel GOMY à Jean-Luc LEGER ; Alexis TOURADE à Claude BIALOUX ; Serge DURAND à Valérie BERTIN ; Marie-Hélène FOURNET à Renée NICOUX ; Philippe LEFAURE à Alain ROULET ; Nadine RAVET à Didier MIOMANDRE ; Pascal MERIGOT à Pierrette LEGROS ; Jacques TOURNIER à Denis PRIOURET.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs

Nadine HAGENBACH ; Céline COLLET-DUFAYS ; Thierry ROGER ; Marie-Françoise HAYEZ ; Bernard ROUGIER ; Annick BAUCULAT ; Jacques BŒUF, Roger FOUGERON.

Philippe ESTERELLAS (jusqu'à 18h30 au point A.3).

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20250410-2025_033-DE

Denis PRIOURET présente le rapport suivant.

La Communauté fait partie de plusieurs organismes de regroupement dont les contributions sont obligatoires. En fonctionnement, elles s'établissent comme suit :

	2024	2025
Syndicat mixte LA CITE DE LA TAPISSERIE	105 000,00 €	105 000,00 €
Syndicat mixte PAYS SUD CREUSOIS	40 299,93 €	40 292,34 €
Syndicat mixte LE LAC DE VASSIVIERE	37 230,00 €	37 230,00 €
Syndicat mixte DORSAL	20 588,11 €	20 595,51 €
Syndicat mixte CONSERVATOIRE EMILE GOUE	15 882,41 €	15 882,41 €
Syndicat mixte PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN	9 643,20 €	9 598,40 €
Syndicat mixte EVOLIS	2000,00 €	2 000,00 €
	230 643,65 €	230 598,66 €

La participation au Conservatoire Emile Goué étant estimative, le montant définitif devra être validé lors d'une prochaine séance.

	2024	2025
Syndicat MIXTE AMENAGEMENT DU BASSIN VOUEIZE	643,50 €	645,00 €

La participation au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Voueize a été intégrée au budget annexe GEMAPI. Le montant devra être validé lors d'une prochaine séance.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 37

Adopté à l'unanimité

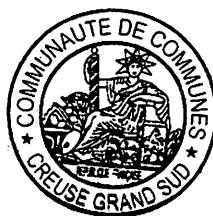
Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** les contributions obligatoires aux organismes de regroupement ainsi définies.

Ainsi fait et délibéré le 10 avril 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente



REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20250410-2025_033-DE